Règlement

Règlement du concours mondial de mode photo pour Cyberpunk 2077.

§ 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (le « Règlement ») détaille les conditions générales du « concours de mode photo pour Cyberpunk 2077» (ci-après dénommé le « Concours »).

2. Nous invitons les Participants (ci-après dénommés individuellement « vous » ou collectivement les « Participants ») à réaliser et à partager des captures d'écran qui mettent à l'honneur *Cyberpunk 2077* et s'inscrivent dans l'une des trois catégories suivantes : Cyberpunk: Edgerunners 2, COULEURS DU CYBERWARE, ou TCG Cyberpunk..

3. Les Participants peuvent soumettre leur capture d'écran sous la forme d'une image au format .png ou .jpg sur le site officiel du concours. Les modalités de participation sont détaillées au § 4.

4. Les Prix seront attribués aux Participants ayant créé les captures d'écran les plus créatives et les plus originales, envoyées pendant la période d'ouverture du Concours, et ayant fourni toutes les informations nécessaires listées au § 6 (le(s) « Gagnant(s) »). Nous désignerons un (1) Grand gagnant et jusqu'à neuf (9) Finalistes. Nous désignerons un maximum de 10 Gagnants.

5. Le Concours est organisé par CD PROJEKT RED S.A., une entreprise dont le siège social est situé à Varsovie (code postal : 03-301, ul. Jagiellońska 74), inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national des entreprises (KRS) géré par le Tribunal d'instance de Varsovie, 14e Département commercial du Registre national des entreprises, KRS n° 0000006865, NIP (numéro d'identification fiscale) : 734-28-67-148, au capital libéré de 99 910 510 PLN (ci-après dénommée « nous » ou l'« Organisateur »).

6. Le Concours est organisé en collaboration avec GWD Concept Sp. z o.o., une société dont le siège social est situé Aleje Jerozolimskie 123A, 02-017 Varsovie, Pologne, numéro d’identification fiscale (NIP) : 9512364589, et WeirdCo Inc., une société dont le siège social est situé au 251 Little Falls Drive, Wilmington, DE 19808, États-Unis, numéro d’identification fiscale (NIP) : 33-4223062.

§ 2. PARTICIPANTS

1. Toute personne âgée d'au moins 18 ans le jour de sa participation et disposant de sa pleine capacité juridique (c'est-à-dire en mesure de réaliser indépendamment des transactions légales, notamment de signer des contrats obligatoires, conformément à la législation locale en vigueur) est libre de participer au Concours.

2. Les employés ou associés de l'Organisateur, de GWD Concept and WeirdCo Inc ou de ses filiales, fabricants, représentants commerciaux ou agences de publicité, ou tout membre de la famille proche de ces personnes, ne peuvent pas participer au Concours.

§ 3. DATES DU CONCOURS

1. Le Concours commencera le 29 octobre 2026 et s'achèvera le 29 novembre 2026 à 23 h 59 CET (« Période d'ouverture du Concours »).

2. Toutes les captures d'écran remplissant les conditions requises devront être publiées sur le site officiel du concours.

3. Les Gagnants seront annoncés publiquement le 18 décembre 2026 au plus tard, conformément aux modalités décrites au § 5 de ce Règlement.

§ 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Pour prendre part à ce Concours, les Participants doivent soumettre leur capture d'écran conformément au Règlement décrit ci-dessous.

2. Les captures d'écran soumises doivent provenir uniquement du mode photo de *Cyberpunk 2077* et être sauvegardées au format .png ou .jpg. Les captures d'écran provenant d'anciennes versions ou de versions modifiées du jeu ne sont pas éligibles. Les captures d'écran ne doivent pas avoir été modifiées, améliorées ou retouchées avec Photoshop ni avec un quelconque logiciel graphique ou plug-in/mod tiers. Seules les options proposées dans le mode photo du jeu peuvent être utilisées. Les captures d'écran qui ne respectent pas ces modalités ne seront pas prises en considération pour le Concours.

3. Les Participants doivent soumettre leur capture d'écran sur le site officiel du concours <link>. Toutes les captures d'écran transmises par d'autres moyens seront disqualifiées du Concours.

4. Vous pouvez envoyer jusqu'à trois (3) captures d'écran au total, avec un maximum d'une (1) par catégorie (Cyberpunk: Edgerunners 2, COULEURS DU CYBERWARE, ou TCG Cyberpunk.)

5. Vous devez préciser dans quelle catégorie chaque capture d'écran s'inscrit. Envoyer plusieurs captures d'écran pour la même catégorie entraînera la disqualification de toutes vos images.

5. Il est interdit de soumettre des captures d'écran pour d'autres personnes.

6. Votre participation doit respecter les lois en vigueur. En particulier, les captures d'écran ne doivent pas violer de droits d'auteur, marques déposées, propriétés intellectuelles ou droits personnels.

7. L'Organisateur se réserve le droit de rejeter ou de disqualifier la capture d'écran d'un Participant si : a) elle enfreint les lois en vigueur ou le Règlement du Concours ; ou b) elle peut-être considérée comme ayant un caractère raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire ou offensif, ou comme étant illégale ou violant la propriété intellectuelle ou les droits personnels d'un tiers ; c) les Participants ont eu recours à l'intelligence artificielle pour générer la capture d'écran ou pour y incorporer des éléments (comme des graphismes ou des éléments textuels générés par IA, etc.) ; d) la capture d'écran ne s'inscrit dans aucune des catégories proposées (décision à la discrétion de l'Organisateur) ; e) la capture d'écran enfreint les Directives sur le contenu créé par les fans de l'Organisateur (https://www.cdprojektred.com/fr/fan-content).

§ 5. DÉCISION DU JURY

1. Un (1) Grand gagnant et neuf (9) Finalistes seront sélectionnés par le jury composé de membres des équipes chargées de la communauté et de la photographie du jeu de l'Organisateur (ci-après dénommé le « Jury du Concours »).

2. Le Jury du Concours évaluera les différentes captures d'écran entre le 16 novembre et le 11 décembre 2026. Il choisira les Gagnants en fonction d'une sélection réalisée en interne, d'un vote et de l'évaluation de la créativité et de l'originalité des captures, ainsi que de leur adéquation avec la catégorie choisie.

3. La décision du Jury du Concours est irrévocable.

4. Les captures d'écran gagnantes et les noms des Gagnants seront publiés sur les comptes suivants des réseaux sociaux de l'Organisateur : Forum officiel de l'Organisateur : forums.cdprojektred.com/ Page Facebook officielle Cyberpunk 2077 : https://www.facebook.com/CyberpunkGame/ Page X officielle Cyberpunk 2077 : https://x.com/CyberpunkGame Profil Instagram officiel Cyberpunk 2077 : https://www.instagram.com/cyberpunkgame/ Serveur Discord officiel : discord.gg/cyberpunkgame
Ou sur le site officiel du concours : <link>

§ 6. PRIX

1. Les Gagnants recevront les prix suivants (ci-après dénommés « **Prix** ») :

 - **Grand gagnant (Top 1)**
 - Displate Cyberpunk: EDGERUNNERS 2
 - 3 Box de Boosters Cyberpunk TCG
 - Un sac de goodies Cyberpunk 2077
 - La valeur estimée de ce prix est de : 500 USD.

 - **Gagnant (Top 2)**
 - Displate Cyberpunk: EDGERUNNERS 2
 - 2 Box de Boosters Cyberpunk TCG
 - Un sac de goodies Cyberpunk 2077
 - La valeur estimée de ce prix est de : 380 USD.

 - **Gagnant (Top 3)**
 - Displate Cyberpunk: EDGERUNNERS 2
 - 1 Box de Boosters Cyberpunk TCG
 - Un sac de goodies Cyberpunk 2077
 - La valeur estimée de ce prix est de : 260 USD.

2. L'Organisateur se réserve le droit d'offrir d'autres prix spéciaux, à sa seule discrétion.

3. Pour clarifier, les Prix présentés ci-dessus sont communs à tous les Participants, quelle que soit la langue dans laquelle ce Règlement s'affiche ou la catégorie dans laquelle la capture d'écran s'inscrit.

4. Les Gagnants seront informés des résultats du Concours par mail via les informations que vous nous aurez fournies. Le message sera envoyé sous deux (2) jours calendaires après la date mentionnée au point 3 du § 3.

5. Les Gagnants disposeront de sept (7) jours calendaires à partir de la date de réception du message privé envoyé par l'Organisateur pour : a) confirmer à l'Organisateur par message privé qu'ils acceptent le Prix ; b) communiquer à l'Organisateur l'adresse postale à laquelle ils souhaitent recevoir le Prix.

6. Si un Gagnant ne fournit pas à l'Organisateur toutes les informations listées aux points 5 a) et b) ci-dessus ou refuse d'accepter le Prix, nous nous réservons le droit de déclarer vainqueur un autre Participant et de lui offrir le Prix correspondant, ou de n'attribuer ce Prix à personne.

7. Le cas échéant, à la demande de l'Organisateur, le Gagnant devra fournir un certificat de résidence fiscale à jour et valable, délivré par son pays de résidence fiscale, avant que les Prix ne puissent être envoyés.

8. Les Participants reconnaissent et acceptent que la livraison des Prix à certaines destinations puisse être difficile, voire impossible, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur.

9. Dans le cas où l'adresse de livraison indiquée par un Gagnant serait située dans un territoire ne permettant pas la livraison du Prix ou l'entravant considérablement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier s'engage à contacter le Gagnant afin de convenir d'une autre adresse de livraison pour le Prix. L'Organisateur décline toute responsabilité si les informations fournies par un Gagnant ne correspondent pas à celles du destinataire, ce qui pourrait entraîner le rejet de l'envoi par la douane ou un retard à la livraison.Cette liste de pays comprend, sans s'y limiter : la Biélorussie, la Russie, le Brésil, ainsi que certaines régions de la Malaisie, de l'Inde et de l'Ukraine.

10. Les résultats du Concours seront annoncés via des publications sur les réseaux sociaux officiels de l'Organisateur et sur le site Internet du Concours mentionnés au point 4 du § 5 ci-dessus, pas plus tard qu'à la date mentionnée au point 3 du § 3.

11. Le Grand prix est sponsorisé et fourni par GWD Concept et WeirdCo dans le cadre de ce Concours, mais est décerné et remis au Grand gagnant par l'Organisateur en guise de récompense. GWD Concept et WeirdCo sponsorisent et fournissent les Prix, mais ne sont aucunement responsables de l'organisation, de la gestion et du déroulement du Concours ou de la sélection du Grand gagnant. Les entreprises sont uniquement responsables de l'expédition et de la livraison du Prix, telles que décrites dans le présent document.

12. Le Grand prix sera envoyé directement au Grand gagnant par GWD Concept and WeirdCo. GWD Concept et WeirdCo sont entièrement responsables de l'organisation de l'expédition et de la livraison du Prix au Grand gagnant, y compris du dédouanement, des formalités de douane, des frais de douane, des taxes et de tout autre coût lié à l'expédition et à la livraison.

13. L'Organisateur n'est pas responsable de l'expédition, de la livraison, du dédouanement, de la perte, de l'endommagement ou du retard de réception du Prix en lien avec son expédition par GWD Concept et WeirdCo ou tout autre transporteur ou tiers. Toute réclamation relative à l'expédition, au dédouanement ou à la livraison du Prix devra être adressée directement à GWD Concept et WeirdCo, dans la mesure prévue par les lois en vigueur.

§ 7. COÛTS RELATIFS AU PRIX

1. Sauf cas expressément mentionné dans un autre paragraphe de ce Règlement, l'Organisateur prendra en charge tous les coûts relatifs à l'expédition et à la livraison du Prix.

2. Conformément à la loi polonaise, l'Organisateur s'engage à couvrir les coûts de la taxe relative au Prix. En dehors de cela, les Participants devront prendre en charge

tout paiement de taxes nationales, fédérales, locales ou imposées par l'état en lien avec les Prix.

3. À la demande de l'Organisateur, les Gagnants devront lui fournir tous les documents et informations nécessaires conformément aux lois en vigueur. Les documents demandés pourront notamment comprendre des informations nécessaires au respect des obligations en matière de taxes, de blanchiment d'argent et/ou de fraude, et devront être transmis à l'Organisateur sous sept (7) jours calendaires à compter de la date de réception de la demande.

§ 8. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DES PARTICIPANTS

1. En soumettant votre capture d'écran conformément au Règlement, vous (le Participant) confirmez respecter les modalités listées dans ce document.

2. En soumettant votre capture d'écran, vous acceptez qu'en cas de victoire, l'Organisateur utilise votre nom, votre capture d'écran et toutes les informations présentes dans celle-ci lors de l'annonce des résultats du Concours.

3. En envoyant votre capture d'écran, vous reconnaissez également que :

 - votre capture est le fruit de votre seul travail ;

 - vous possédez l'exclusivité des droits d'auteur personnels ou économiques de votre capture d'écran, en particulier le droit de l'utiliser et d'en disposer comme vous le souhaitez à toute fin d'exploitation et de rémunération ;

 - vous disposez du droit exclusif pour autoriser l'utilisation des droits d'auteur associés ;

 - vos droits d'auteur économiques, comme décrits dans les points mentionnés ci-dessus, ne sont ni limités ni entravés par les droits de tiers et ne violent aucun droit de tiers (autres que ceux de l'Organisateur) ;

 - vous n'avez accordé aucun permis pour l'utilisation de votre capture d'écran à quelque fin que ce soit ;

 - votre capture d'écran respecte les Directives sur le contenu créé par les fans de l'Organisateur ((https://www.cdprojektred.com/fr/fan-content).

§ 9. DROITS D'AUTEUR

1. En soumettant votre capture d'écran, vous (le Participant) accordez à l'Organisateur une licence non exclusive, valable dans le monde entier, non transférable et exempte de redevances afin d'utiliser votre capture dans le cadre du Concours, notamment

pour la transmettre au Jury du Concours et à la communauté des joueurs, ainsi que pour la publier sur nos sites Internet. En particulier, cette licence couvre les différentes formes d'utilisation suivantes :

- la copie de votre capture d'écran par le biais de n'importe quelle technique ;
- la distribution et la diffusion de votre capture d'écran sur tous les canaux ;
- la mise à disposition de votre capture d'écran de manière à permettre à toute personne d'accéder à celle-ci dans le lieu et à l'heure de son choix.

2. La licence mentionnée au point 1 du § 9 : a) est accordée pour une période illimitée dans le cas des captures d'écran des Gagnants ; b) sera immédiatement révoquée si les Participants ne font pas partie des Gagnants annoncés à la date mentionnée au point 3 du § 3 ci-dessus.

§ 10. DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT RED S.A., dont le siège social est situé à Varsovie, en Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa.

2. Toutes les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont transmises volontairement. Ces dernières peuvent cependant être nécessaires pour participer au Concours et, dans le cas des Gagnants, pour recevoir les Prix.

3. Nous sommes susceptibles de recueillir les données personnelles suivantes :

4. Participants : nom et prénom ou pseudonyme, adresse e-mail, toute donnée personnelle incluse dans la capture d'écran (le cas échéant), toute information fournie lors des échanges avec l'Organisateur (le cas échéant) ;

5. Gagnants : nom et prénom ou pseudonyme, adresse postale, toute information requise par la loi (notamment relative aux taxes), ainsi que toute information fournie lors des échanges avec l'Organisateur (le cas échéant).

6. Vos données personnelles seront traitées dans le cadre du déroulement du Concours, en particulier pour l'évaluation des participations, l'attribution des Prix, l'annonce des résultats, la communication avec les Participants et l'envoi des Prix aux Gagnants.

7. Nous respectons votre vie privée, notamment votre droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer, de restreindre leur utilisation, de les transférer, ainsi que le droit de ne pas être soumis à des prises de décision automatisées, notamment du profilage, et de refuser le traitement de vos données personnelles. Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles,

vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité ici : https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy_policy.

§ 11. INDEMNISATION

L'Organisateur ne couvrira aucun coût induit par le Participant en lien avec le Concours, notamment pour participer à celui-ci ou pour créer et soumettre la capture d'écran.

§ 12. DERNIÈRES DISPOSITIONS

1. Le Règlement est disponible dans les langues suivantes : anglais, allemand, polonais, portugais (Brésil), français, italien, espagnol (Espagne), espagnol (Amérique latine), russe, ukrainien, coréen, japonais, chinois simplifié et chinois traditionnel.

2. L'Organisateur déclare que le Concours n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou géré par les détenteurs des réseaux sociaux cités au point 4 du § 5 ci-dessus, ni associé à ces derniers. En conséquence, les Participants ne sauraient tenir ces entités pour responsables de tout événement relatif à ce Concours.

3. Le Règlement est régi et interprété conformément à la législation polonaise.

4. Le Concours n'est pas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre type de jeu mentionné dans la loi polonaise du 19 novembre 2009 sur les jeux d'argent.

5. Le Règlement entrera en vigueur à partir du 29 octobre 2026.